

Berne, le 23 juin 2022

Guerre en Ukraine: évaluation de la situation économique par les chefs des départements cantonaux de l'économie publique

Lors de sa séance plénière du 23 juin 2022, la Conférence des Chefs des Départements cantonaux de l'Économie Publique (CDEP) a réalisé une analyse de la situation économique à l'aune de la crise ukrainienne, en présence du conseiller fédéral Guy Parmelin et de représentants de l'Administration fédérale et d'économiesuisse.

Les conséquences directes et indirectes de la crise en Ukraine dans les domaines de l'école, des affaires sociales, de la santé publique, de l'économie, du travail et de l'intégration représentent des défis de taille pour les cantons. Jusqu'à présent, ces derniers sont toutefois parvenus à les relever grâce à la qualité de leur collaboration avec la Confédération. Les chefs des départements cantonaux de l'économie publique sont particulièrement concernés par les répercussions sur l'économie et le marché du travail.

Communication précoce des scénarios économiques pour la planification de l'exécution

Les chefs des départements cantonaux de l'économie publique suivent de près les conséquences de la crise ukrainienne sur les places économiques cantonales, qui sont exposées à moyen terme à d'importants risques, notamment en matière d'approvisionnement, d'inflation croissante et d'augmentation du prix de l'énergie et des matières premières. Dans ce contexte, il est particulièrement important aux yeux des membres de la CDEP que le Conseil fédéral communique de manière précoce les scénarios et les mesures envisagées, afin que les cantons et les autres acteurs concernés puissent en planifier à temps l'exécution.

Accès des personnes en quête de protection au marché du travail : soutien des cantons

Environ 1500 Ukrainiennes et Ukrainiens ont d'ores et déjà accédé au marché du travail dans le cadre des mesures d'intégration. Ce chiffre devrait selon toute vraisemblance continuer d'augmenter au cours des prochaines semaines. Pour ce groupe de population, les cantons appliquent la procédure ordinaire d'octroi de permis de travail, notamment dans un souci de lutte contre les abus et le dumping social. Les personnes bénéficiant du statut de protection S sont en outre soutenues avec succès par les offices régionaux de placement dans leur recherche d'emploi. Cette réussite au niveau national est à mettre au crédit de l'étroite collaboration entre la Confédération, les cantons et les partenaires sociaux.

Mesures visant à renforcer la place économique suisse

En plus des conséquences de la crise ukrainienne sur les pôles économiques cantonaux, les chefs des départements cantonaux de l'économie publique ont également discuté des mesures à prendre pour renforcer la place économique suisse. Cette dernière, ainsi que le marché du travail national, sont mis à l'épreuve, indépendamment de la situation en Ukraine. Aussi la CDEP a-t-elle soutenu sur le principe le rapport du Conseil fédéral de février 2022 sur le renforcement de la place économique ainsi que les mesures afférentes. Dans ce contexte, elle se montre particulièrement préoccupée par l'érosion des accords bilatéraux avec l'Union européenne, dont les effets concrets sont d'ores et déjà clairement perceptibles dans différents secteurs dans les cantons, comme l'a confirmé une récente enquête menée auprès des chefs des départements cantonaux de l'économie publique. La CDEP s'engage par conséquent en faveur d'une solution rapide dans ses domaines de compétence.

Dynamiser durablement le tourisme urbain

Le tourisme urbain est encore marqué par les conséquences de la pandémie de coronavirus. Afin d'améliorer l'attractivité des villes suisses et leur compétitivité par rapport à d'autres destinations européennes, les membres de la CDEP demandent au Conseil fédéral de créer une base légale permettant aux cantons de définir des zones touristiques urbaines en accord avec les communes et les partenaires sociaux, ce qui est également dans l'intérêt des régions touristiques rurales, qui profitent de l'interaction avec le tourisme urbain.

Complément d'information :

- Urban Camenzind, conseiller d'État (UR) et président CDEP, 079 515 03 00
- Matthias Schnyder, secrétaire général CDEP, 079 349 50 38